

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 MARS 2010 A 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD , B. RAUD, E. RAVAUD.

Excusés : S. DELAUNAY, M. CHIFFOLEAU, F. DENIS.

Secrétaire de séance : N. GARBOWSKI.

Convocation : 26 février 2010



COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2009

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2009 de la Commune établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 098 789.40 €

Recettes : 1 324 932.14 €

Excédent : 226 142.74 €

Section d'investissement :

Dépenses : 653 047.93 €

Recettes : 569.456.30 €

Déficit : 83 591.63 €

Le résultat net positif est donc arrêté à : 142 551.11 € hors restes à réaliser.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2009

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2009 du service assainissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 131 396.56 €

Recettes : 157 022.77 €

Excédent : 25 626.21 €

Section d'investissement :

Dépenses : 380 867.99 €

Recettes : 329 743.49 €

Déficit : 51 124.50 €

Soit un déficit global de : 25 498.29 €.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du service assainissement.

.../...

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2009

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2009 lotissement établi par le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 644 136.31 €

Recettes : 644 136.31 €

Section d'investissement :

Dépenses : 454 046.13 €

Recettes : 262 566.78 €

Déficit : 191 479.35 €

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2009 du budget annexe lotissement.

COMPTES DE GESTION - COMMUNE 2009

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2009 dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2009

Sous la présidence de Madame Marie Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2009 du service assainissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de

gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTES DE GESTION - LOTISSEMENT 2009

Sous la présidence de Madame Marie Joséphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2009 du service lotissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal. Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ; après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009 ; après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2008, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009, y compris celles relatives à la journée complémentaire ; statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ; statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2009 - BUDGET COMMUNE

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2009 constaté au compte administratif 2009 de la manière suivante :

A) Résultat d'exploitation 2009	226 142.74 €
B) Déficit d'investissement 2009	83 591.63 €
Reste à réaliser	
C) Dépenses	147 700.00 €
D) Recettes	64 000.00 €
E) Déficit d'investissement (B+C-D)	197 291.63 €
Affectation du résultat	
F) 1068 : affectation d'investissement	167 291.63 €
G) 002 : excédent reporté fonctionnement	58 851.11 €

AFFECTATIONS RÉSULTAT EXPLOITATIONS 2009 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation 2009 constaté au compte administratif 2009 de la manière suivante :

A) Résultat d'exploitation 2009	25 626.21 €
B) Déficit d'investissement 2009	51 124.50 €
Reste à réaliser	
	.../...
C) Dépenses d'investissement	30 000.00 €
D) Recettes d'investissement	60 000.00 €
E) Déficit d'investissement (B+C-E)	21 124.50 €
Affectation du résultat	
F) 1068 : affectation d'investissement	21 124.50 €
G) 002 : excédent reporté fonctionnement	4 501.71 €

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2010

Le Conseil municipal étudie les propositions de subventions pour 2010 établies par la Commission des finances.

Après la sortie de Madame Patricia ANGIBAUD et de Monsieur Richard NOUNTCHONGOUÉ, intéressés à la présente délibération, le Conseil municipal attribue à l'unanimité les subventions ci-dessous :

APE Gaston Chaissac (14.28 € x 173 élèves).....	2 470.44
APEL La Limouzinière (14.28 € x 142 élèves)	2 027.76
F.C. Logne & Boulogne	1 412.00
Club de Tir Limouzin La Limouzinière.....	200.00
Athlétic Retz Sud Lac.....	65.00
Lim Danse La Limouzinière	300.00
Vélo Loisirs Limouzin	200.00
St Colomban Tennis de Table	100.00
Amicale de l'espoir La Limouzinière	100.00
Ecole de musique, St Philbert 307.70 € x 6 élèves	1 846.20
Société de chasse, La Limouzinière	235.00
AFR - Centre aéré, La Limouzinière	4 000.00
AFR Accueil mercredi et petites vacances	3 500.00
Office municipal, La Limouzinière	3 025.00
CAPL Corcoué : 11 000 € Convention, 3 730.91€ CEL, 1 029.50 € Actions	15 761.00
Familles Rurales Saint Colomban CLSH.....	355.50
Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie 2009 3.60€*957.50 heures	3 447.00
Familles Rurales Saint Colomban Halte Garderie 2010 3.60€*1 000 heures	3 600.00
La Limouzinière d'hier à aujourd'hui	100.00
Société des Historiens du Pays de Retz	50.00
Musique et Danse 44 (1.20 €/hab + 15.24 €)	2 474.04
Foot Fête F... ..	350.00
A.D.V.C. 44 Ass. Conjoint Survivant.....	32.00
A.D.T. Secteur Machecoul	205.00
CLIC Vivre son âge, Legé	174.60
Amis MAS, Loroux Bottereau	80.00
IME Le Cenro Vertou	160.00
Les Nounous du Lac-Saint Philbert	200.00
ASCODE.....	120.00
La Clairière, Montbert	50.00
Sclérosés en plaques	25.00
Tiyenta France St Philbert de G.Lieu.....	80.00
Aide à Domicile en Milieu Rural - La Limouzinière	1 000.00
Amicale des Donneurs de sang - St Philbert.....	110.00
Amicale Sapeurs pompiers- St Philbert	110.00
Amicale Sapeurs pompiers - St Colomban	110.00
La Prévention Routière	100.00
ADAPEI Sud Loire	60.00
Restaurants du cœur	272.00
Retz' Agir - Machecoul.....	2 663.70
Association Onco Plein Air.....	80.00
Conseil Architecture Urbanisme et Environnement - Nantes	96.00
Association d'Information Communale de Loire-Atlantique	267.15
Association Départementale d'Information sur le Logement	80.00

Lutte anti-grêle	438.00
Fondation du Patrimoine	100.00
SPA 0.60 € x 2 049	1 229.40
AFN, La Limouzinière	81.00
Bleuets de France	25.00
Association Les Bolomigs aide exceptionnelle Haïti	500.00
Association des Maires de Vendée aide exceptionnelle sinistrés	250.00
Association des Maires de Charente aide exceptionnelle sinistrés	250.00

Soit un total de 54 567,79 Euros

Sur proposition de la Commission de finances, le Conseil municipal décide d'inscrire un crédit global de 55 000.00 € à l'article 6574 du BP 2010.

PROGRAMME VOIRIE 2010

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville, Adjoint responsable de la voirie, fait part à l'assemblée des conclusions de la Commission de voirie.

En fonctionnement la Commission propose un programme comprenant :

- Curages de fossés

- VC 213 de la Résinière (pour partie) 1 800 ml
- CR 387 - 388 La Crétinière/Les Loubris 2 120 ml
- VC 212 du Moulinier..... 800 ml
- CR 363 du chemin du Moulin..... 1 600 ml
- VC 210 Le Freuche La Fiosselière 2 660 ml
- CR 313 du Poirier 1 400 ml
- VC 205 du Poirier 1 460 ml

Pour une estimation financière de 14 208.00 € TTC environ.

- Enduits d'usure

- VC 216 de la Dorie 4 400 m²
- CR 213 de la Résinière (en partie)... 7 500 m²
- VC 217 de la Dorie..... 7 800 m²
- VC 208 de la Sauzaie à la Simaille 1 280 m²

Pour une estimation de coût de 60 000.00 € TTC environ.

PROGRAMME D'INVESTISSEMENT VOIRIE 2010 :

La Commission de voirie a retenu les voies suivantes :

- Réalisation de purges et rechargements :

- VC 209 du Freuche sur une surface de 330 m²
- CR 311 des Salles pour une surface de 400 m² (sous réserve des constructions prévues en bordure de cette voie, les travaux pourront être différés).

Ces travaux sont estimés à 12 500.00 € TTC.

- Travaux d'aménagements divers :

- Village de l'Egonnière : reprise du réseau d'eaux pluviales et aménagement de la chaussée sur 490 m² - Coût 15 603.00 € TTC
- Village du Moulinier : aménagement du réseau d'eaux pluviales - Coût 17 037.02 € TTC
- PAVE : dans le cadre du PAVE il est proposé pour 2010 d'inscrire un crédit de 6 000.00 € qui permettra l'équipement des places de stationnement handicapés actuelles et éventuellement la création des places manquantes.

Les aménagements piétonniers en bordure de la VC 202 Chiron sont reportés sur l'exercice 2011. Madame Esmangart évoque le déplacement de la pancarte d'agglomération à la Touche Monnet ainsi que celle de la Rue du Stade.

Le Conseil municipal approuve le programme présenté et sollicite du Conseil Général une subvention au titre du Fonds d'Aménagement Communal pour la remise en état de la voirie communale.

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Madame le Maire expose à l'assemblée que la loi du 4 août 2008 permet de créer une taxe locale sur la publicité extérieure.

La taxe frappe 3 catégories de supports : - les supports publicitaires
- les enseignes
- les pré enseignes

qui sont fixes et visibles de la voie publique ou privée ouverte à la circulation publique.

Les enseignes de – de 7 m² sont exonérées. Le tarif de la taxe est de 15 € / m² par an.

Compte tenu du peu de cas recensés sur la commune, la Commission de finances propose de ne pas instaurer cette taxe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de ne pas instaurer la taxe locale sur la publicité extérieure.

DENOMINATION DE VOIE

Sur proposition de Madame le Maire, le conseil municipal décide de dénommer le chemin du Demi-Bœuf à l'Aujardière : Chemin de l'Avenueau.

MARCHE BALAYAGE MECANIQUE DES RUES

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les résultats de la consultation organisée pour le marché de balayage mécanique des rues. Les trois entreprises consultées ont répondu dans les délais.

	Prix annuel H.T.	Prix mensuel H.T.
Véolia Grandjouan	1 979.16 €	164.93 €
COVED	2 865.60 €	238.80 €
SITA Ouest	3 196.80 €	266.40 €

Il est proposé de retenir l'entreprise Véolia qui est titulaire du marché actuel et donne satisfaction. Après délibération, le conseil municipal approuve le projet de marché et autorise Madame Le

Maire à signer un marché de 2 ans renouvelable 1 fois avec l'entreprise Véolia avec effet au 1^{er} mai 2010.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire informe le Conseil municipal du recrutement en cours pour le remplacement de Monsieur Jean-Yves DOIZÉ qui a sollicité une mutation vers une autre collectivité.

AFFAIRES FONCIERES

Point sur les éventuelles acquisitions foncières à réaliser en 2010.

EOLIENNES

Le chantier VALOREM est actuellement en cours, les éoliennes doivent être montées courant mars. Une visite réservée aux élus doit être organisée.

SPANC

Monsieur Olivier NAUD informe l'assemblée que des aides individualisées peuvent être attribuées pour la rénovation des installations individuelles d'assainissement. Elles sont versées par le Conseil Général et la Communauté de Communes de Grand Lieu. Les dossiers sont à retirer en Mairie.

ORDURES MENAGERES

Monsieur Olivier NAUD demande à ses collègues de réaliser un sondage dans leurs secteurs respectifs afin de connaître notamment les fréquences de dépôt des conteneurs.

Un débat est ouvert sur la gestion des DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques).

PROJET DE TERRITOIRE

Une information sur l'avancement du projet de territoire de la Communauté de Communes de Grand Lieu est fournie à l'assemblée.

PROCHAINE RÉUNION

LUNDI 29 MARS 2010 – 20 H 30